

Chapitre 1

Myria en action

En 2016, Myria a reçu 969 demandes individuelles d'étrangers en questionnement sur leurs droits. Il a déployé sa politique de publications démographiques (Myriatics) et juridiques (Myriadocs). Myria a aussi continué à se battre pour affirmer son indépendance face aux économies non réglementaires du gouvernement fédéral, et est devenu partenaire de l'UNHCR pour l'aide aux réfugiés concernant leur droit au regroupement familial.



Centre fédéral Migration

Federaal Migratiecentrum

Federal Migration Centre

Föderales Zentrum für Migration

1. SITUATION INSTITUTIONNELLE

Myria, le Centre fédéral Migration, exerce en tant qu'organisme public autonome en toute indépendance trois missions légales complémentaires : veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, informer sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria est né le 15 mars 2014, dispose d'un conseil d'administration depuis août 2014 et d'un premier directeur depuis le 15 mars 2015. C'est une équipe d'une quinzaine de personnes.

Myria est géré par un conseil d'administration, nommé par le parlement fédéral, chargé notamment de déterminer la politique générale, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice. Le directeur assure la gestion journalière et budgétaire ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations.

Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1^{er} mai 2017

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab (présidente) M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrieling	Mme Naima Charkaoui M. Jan Theunis* Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Kocak*
Effectifs francophones	Suppléants francophones
M. Louis-Léon Christiaens Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant* Mme Maïté De Rue Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet

* Nominations à rendre publiques d'un arrêté royal, pas encore publié au moment de la rédaction de ce rapport.

2. COMPTES ET SITUATION FINANCIÈRE

Le bilan 2016 affiche un déficit de € 28.784,29.

Comme nous l'expliquions l'an dernier¹, Myria est sous pression budgétaire depuis les mesures d'économies imposées par le gouvernement fédéral. Ces économies nous paraissent illégitimes, non-réglementaires et de nature à remettre en cause l'indépendance de Myria dans l'exercice de ses missions. Un descriptif complet de la situation et de nos arguments a été établi dans le rapport « Situation institutionnelle et budgétaire du Centre fédéral migration Myria », envoyé au Gouvernement en mars 2017.

¹ Rapport *La migration en chiffres et en droits* 2016, p. 15.

Rappelons que Myria plaide depuis plusieurs années auprès du gouvernement fédéral :

- pour que les économies demandées soient corrigées de manière à être équitables vis-à-vis des autres institutions ;
- pour que l'indépendance de Myria soit garantie par un placement de sa ligne budgétaire sur la ligne des dotations, où se trouvent les autres institutions ayant, comme Myria et Unia, un caractère indépendant et un ancrage avec le Parlement, tels que le Collège des Médiateurs fédéraux ou le Conseil supérieur de la Justice.

A l'heure d'écrire ces lignes, aucune de ces demandes n'a reçu une suite concrète du gouvernement fédéral, en dépit d'une quantité importante de courriers, réunions et prises de contacts. Cela est hautement regrettable puisque nous ne sommes plus en mesure de remplir l'ensemble de nos missions de manière optimale. Être forcé de procéder par priorités, pour un organisme chargé de veiller sur les droits fondamentaux, est inacceptable.

Bilan au 31 décembre 2016 (x € 1.000)			
Actif	1.615	Passif	1.615
Actifs immobilisés	9	Capital de départ	835
		Résultat cumulé	22
Actifs circulants	1.606	Dettes	758
Créances commerciales	63	Fournisseurs	611
Actifs financiers	33	Dettes sociales	123
Placements de trésorerie	250	Autres dettes	24
Valeurs disponibles	1.259		
Compte de résultats 1 janvier 2016 – 31 décembre 2016 (x € 1.000)			
Produits	1.506	Charges	1.535
Subventions	1.376	Frais de projets	68
Revenus de projets	111	Frais de fonctionnement	441
Revenus divers	6	Frais de personnel	1.017
Revenus financiers	13	Amortissements	9
		Résultat 2016	-29

3. MYRIA EN RÉSEAU: AU NIVEAU NATIONAL

Autorités publiques

Acteur public, mais autonome vis-à-vis du gouvernement, Myria exerce ses missions en toute indépendance. Son intention est de pouvoir discuter avec tous les acteurs concernés par ses missions : autorités publiques,

institutions, associations, groupements d'intérêt, partis politiques, centres de recherche, citoyens. Une grande partie du travail statistique et de recommandation n'est possible que grâce aux contacts et relations entretenus avec de nombreuses autorités publiques, et en particulier : Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, SPF Intérieur, SPF Justice, SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, Direction générale Statistique, Conseil du Contentieux des étrangers.

Gouvernement fédéral

Les contacts avec le gouvernement fédéral se font sur des dossiers de fond, sur lesquels Myria entreprend de

faire entendre sa voix en matière de droits fondamentaux des étrangers ou de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Le gouvernement fédéral est le premier destinataire des rapports annuels et thématiques, qui concernent directement plusieurs de ses compétences : Asile et Migration, Justice, Sécurité et Intérieur, Affaires étrangères, Emploi, Égalité des chances.

Outre les difficultés budgétaires et institutionnelles déjà relevées ci-dessus, l'année 2016 a donné lieu à de nouveaux développements concernant la transposition de la directive 2014/54.

La directive 2014/54 a pour objet de protéger les citoyens européens en matière de libre circulation des travailleurs. Elle prévoit entre autres, dans son article 4, la désignation d'un ou plusieurs organes « chargés de promouvoir, d'analyser, de contrôler et de soutenir l'égalité de traitement des travailleurs de l'Union et des membres de leur famille sans discrimination fondée sur la nationalité, restriction ou obstacle injustifiés à l'exercice de leur droit à la libre circulation et prend les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de ces organismes. Ceux-ci peuvent faire partie d'organismes existants au niveau national qui poursuivent des objectifs similaires ». La directive prévoit que les Etats membres doivent accorder à ces organismes les moyens d'exercer ces nouvelles missions.

Myria et Unia ont eu la surprise d'apprendre, indirectement, que le gouvernement leur avait attribué la mission d'être organes de référence (Myria pour les matières fédérales, Unia pour les matières dépendant des entités fédérées). Les deux institutions constatent, au moment où ces lignes sont rédigées, qu'aucune mesure particulière de transposition de la directive n'a été prise par le gouvernement fédéral, ce qui pose question. En outre, ni Myria ni Unia ne disposent des informations concernant les moyens budgétaires supplémentaires qui devraient leur être octroyés pour accomplir ces missions. Remplir ces nouvelles fonctions demanderait en effet une spécialisation en droit social et fiscal particulièrement poussée, d'autant qu'il est attendu des deux organismes qu'ils puissent conseiller et orienter les citoyens européens en demande.

Parlement fédéral

Myria possède un ancrage fort au sein du Parlement fédéral, puisque les membres de son conseil d'administration sont désignés par lui. Ce lien avec le Parlement est une conséquence de la volonté de garantir l'indépendance de l'institution vis-à-vis des actes du gouvernement. Tous les parlementaires reçoivent un exemplaire des deux rapports lors de leur parution.

Myria échange couramment avec le Parlement, devant lequel il expose régulièrement ses rapports (Commission de l'Intérieur), lors de séances où les échanges avec les députés sont fructueux. Il est aussi régulièrement appelé à livrer son expertise lorsqu'un point relevant de sa compétence est abordé. Ce fut le cas en janvier 2016 lors des travaux du Sénat sur l'apatridie et en mai devant la Commission de l'Intérieur de la Chambre concernant le regroupement familial. Myria a également fourni en décembre, à la demande de cette même commission, un avis sur une proposition de loi relative aux étrangers gravement malades.

Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est sans conteste le partenaire le plus privilégié de Myria, avec lequel il formait jadis le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit encore aujourd'hui par une collaboration forte, un partage de services transversaux et des relations humaines précieuses.

Sur les dossiers de fond, les collaborations avec Unia sont nombreuses et reflètent un socle de valeurs communes partagées par les deux institutions.

Réunion de contact Protection internationale

Depuis janvier 2016, Myria a repris l'organisation des réunions de contact réunissant les différents acteurs en matière d'asile organisées auparavant par le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR). L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de l'asile, de l'accueil et du retour volontaire continuent de se rencontrer à l'occasion de cette réunion pour y échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Ce sont des collaborateurs de Myria qui assurent l'animation de ces réunions et en rédigent les procès-verbaux, accessibles sur son site internet².

Groupe transit des visiteurs en centre fermé

Myria a participé en 2016, en tant que membre observateur, aux réunions (monitoring et politique) du Groupe Transit qui rassemble les organisations qui visitent les centres fermés et les maisons de retour. Dans ce contexte, il a soutenu le travail d'analyse du groupe transit sur les questions liées à la détention et l'éloignement des

² www.myria.be/fr/reunions-de-contact-protection-internationale.

étrangers. Il a également fourni un soutien juridique aux visiteurs des centres fermés et des maisons de retour notamment dans le cadre du suivi de dossiers individuels. Myria a également donné des formations juridiques aux visiteurs (sur le Règlement Dublin III et sur le mariage, la cohabitation légale et le regroupement familial des personnes détenues en centre fermé).

Plateforme institution nationale des droits de l'homme

Myria participe depuis 2014 à une plateforme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'homme.

Elle se réunit chaque mois pour échanger des informations pertinentes, dans l'attente d'une éventuelle création d'une Institution nationale des droits de l'homme qui aurait pour vocation de coordonner une partie des activités des structures partageant la mission de respecter les droits humains. Myria y a notamment fait une présentation sur le rôle des Institutions nationales des droits de l'homme dans le cadre de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Plateforme Mineurs en exil

Myria a participé en 2016 aux réunions des groupes de travail familles dans la migration, détention et MENAS de la Plateforme Mineurs en exil.

Plateforme Justice pour tous

En 2016, Myria a participé aux réunions de travail de la Plateforme Justice pour Tous.

Plateforme sur l'acquisition de la nationalité belge

Myria a organisé en novembre 2016 une réunion réunissant différents acteurs en contact avec des personnes souhaitant acquérir la nationalité belge. Il s'agissait d'établir un premier état de lieux des pratiques, difficultés d'interprétation et obstacles à l'obtention de la nationalité depuis la réforme du Code de la nationalité belge entrée en vigueur en 2013. Ce travail se poursuit en 2017 et les constats seront relayés auprès d'acteurs institutionnels.

Formations

En 2016, Myria a réalisé des formations en droits fondamentaux des étrangers notamment pour l'ADDE (Association pour le Droit Des Etrangers), les visiteurs en centres fermés (voir ci-dessus) ou encore la police intégrée. En mai 2016, Myria a donné une formation sur l'asile et la migration, et sur la traite et le trafic des êtres humains à des membres de la police de la route. En septembre 2016 et suite aux changements législatifs sur la pénalisation du travail au noir, Myria a organisé en collaboration avec Pag-Asa et OR.C.A., une formation (sur la particularité du public des personnes en séjour irrégulier ou potentielles victimes d'exploitation) à destination des attachés de la Direction des Amendes administratives du SPF Emploi.

Enfin, mentionnons encore que Myria a participé en 2016 aux travaux de la Commission Nationale des Droits de l'enfant, avec voix consultative, ainsi qu'au Conseil consultatif de la main-d'œuvre étrangère.

Cellule interdépartementale de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Myria a poursuivi son rôle d'observateur participant au sein de la Cellule et de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Une réunion de la cellule a ainsi eu lieu en septembre 2016. Elle a concerné principalement l'adoption d'une nouvelle circulaire multidisciplinaire relative au mécanisme d'orientation des victimes. Par ailleurs, Myria a participé aux réunions du bureau de la cellule qui se tiennent mensuellement.

Réunions de coordination sur la traite des êtres humains au niveau des arrondissements judiciaires

Myria a pris part activement aux réunions de la plateforme de Gand (septembre 2016) et Charleroi (décembre 2016), où il a notamment présenté ses missions et son rapport annuel traite et trafic des êtres humains 2016.

4. MYRIA EN RÉSEAU : AU NIVEAU INTERNATIONAL

Réseau Européen des Migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires du point de contact belge du Réseau Européen des Migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact mixte, qui implique quatre institutions. Myria est membre du comité directeur du Point de Contact et prend activement part à son fonctionnement quotidien, en collaboration avec le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil et l'Office des étrangers, qui est chargé de la coordination.

Le REM est institué sur base d'une Décision du Conseil de l'UE (2008/381/CE) afin de contribuer à fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Il vise également à informer le grand public³.

En juillet 2016, le REM a publié son rapport annuel de synthèse sur l'immigration et l'asile en 2015, au niveau de l'UE et des États membres ainsi qu'une série de rapports sur des thématiques spécifiques. Un programme de travail commun définit chaque année les sujets des études thématiques. Sur la base d'une liste commune de questions, chaque État membre produit un rapport national. Sur la base de ces rapports nationaux, le REM produit un rapport de synthèse comparatif au niveau européen.

Les rapports 2016 ont porté sur :

- les approches adoptées envers les demandeurs d'asile déboutés ;
- la réinstallation et les programmes d'admission humanitaire ;
- le droit au regroupement familial de ressortissants de pays tiers ;
- et l'emploi illégal de ressortissants de pays tiers.

Le Point de Contact belge du REM a organisé une conférence à Bruxelles le 8 novembre 2016 consacrée

à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale sur le marché du travail.

En outre, Myria a pris part activement à la conférence annuelle de l'EMN, qui a été organisée les 12 et 13 janvier 2016 en collaboration avec la présidence néerlandaise de l'Union européenne. Cette année, la conférence était consacrée au trafic d'êtres humains et était intitulée *Promoting the multidisciplinary approach in addressing migrant smuggling*. Les résultats de l'étude de l'EMN sur le trafic d'êtres humains ont en particulier été présentés et discutés. Le 21 mars, l'EMN a organisé en collaboration avec Myria un atelier sur les réseaux sociaux et le trafic d'êtres humains. Le 16 juin, Myria a pris part activement à un atelier de l'EMN, en collaboration avec l'EU, sur le rôle des médias sociaux dans le trafic d'êtres humains.

Réseau informel de rapporteurs nationaux et de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains, co-organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Vassiliadou et par la présidence de l'Union. Les thématiques abordées lors de ces réunions concernaient notamment le rôle des institutions financières dans la lutte contre la traite des êtres humains, les mécanismes transnationaux d'orientation des victimes et la stratégie post 2016 de l'UE en matière de traite des êtres humains. Il a par ailleurs invité Madame Vassiliadou pour un échange de vue le 27 janvier 2016.

Réseau européen des organisations nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

Myria est membre de ENNHRI, un réseau régional qui réunit les institutions nationales pour les droits de l'homme de l'Europe entière et qui compte environ une quarantaine de membres. Il a pour mission d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe, en soutenant le développement des institutions nationales pour les droits de l'homme et en suscitant leur collaboration sur des thématiques spécifiques. Dans ce contexte, il a participé en mars 2016 à la 29^{ème} Assemblée générale du Comité international de coordination des institutions nationales de droits de l'Homme (CIC), à la NRHI Academy à Tbilissi en mai 2016, une session de formation interactive destinée aux membres d'INDH d'un grand nombre de pays européens, organisée en

3 Voir le site du REM: <https://emnbelgium.be>.

collaboration avec l'OSCE. Il a aussi représenté ENNHRI au sein du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration du comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Myria participe aussi activement au groupe de travail Asile et Migration mis en place en 2007 et qu'il a présidé plusieurs années en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte. Il met aussi son expertise en matière de litiges à disposition du groupe de travail juridique dont il est membre.

En juillet 2016, Myria a participé à une visite de suivi ENNHRI de quatre centres d'accueil pour les migrants en Grèce : Elaionas, Elliniko, Skaramagkas et Schisto. Cette visite s'inscrivait dans l'élaboration de l'approche de Myria concernant la crise européenne de l'asile (voir Chapitre 3 : Protection Internationale).

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

La Fundamental Rights Agency (FRA) assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données, conseiller les institutions européennes et les États membres, et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Myria a participé en février 2016 à la rencontre organisée par la FRA, de la plateforme FRA-Conseil de l'Europe-ENNHRI (European Network of Equality Bodies ou EQUINET) relative aux droits des migrants et des demandeurs d'asile.

Nations-Unies

Le 18 janvier 2016, Myria a reçu une visite de courtoisie de Madame Philippa Candler, nouvelle Représentante adjointe du Bureau pour l'Europe de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

En mai 2016, Myria a participé à une réunion d'un groupe d'experts sur la détention organisée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et dans le cadre duquel il a présenté son travail en la matière.

En outre, Myria a répondu début 2017 à un appel à intérêt lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de travailler sur le droit de vivre en famille des personnes réfugiées et bénéficiaires de protection internationale. Myria a été sélectionné par l'UNHCR et se réjouit de ce nouveau partenariat, qui va l'amener à développer son expertise en la matière et à fortifier son réseau international.

OSCE

Myria a poursuivi sa collaboration avec l'OSCE en participant activement les 11 et 12 avril 2016 à la conférence organisée annuellement par l'OSCE. Celle-ci portait sur le thème : « Combattre la traite des êtres humains aux fins de criminalité forcée ».

Conseil de l'Europe

Les 20 et 21 janvier 2016, Myria a été invité à contribuer à la conférence internationale sur la lutte contre la traite des personnes : « Expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe », co-organisée par le Conseil de l'Europe, l'OIM et le ministère tunisien de la Justice, notamment par une présentation sur l'expérience belge en matière d'identification des victimes de traite.

Myria a été rencontré par le GRETA, le groupe d'experts chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains lors de sa visite en décembre 2016, dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation de la Belgique.

Union européenne

Myria a été invité, en tant que Rapporteur National indépendant sur la traite des êtres humains, à participer et à contribuer activement à la conférence organisée par la présidence de l'Union européenne à Amsterdam les 17, 18 et 19 janvier 2016 sur le thème « TeamWork! against Trafficking of Human Beings for labour exploitation ».

Myria a également été invité à présenter la partie trafic de son rapport annuel le 19 février 2016 lors d'une réunion du groupe de contact sur la migration irrégulière de la Commission européenne.

5. PUBLICATIONS ET OUTILS

Myria déploie une large partie de son activité par le biais de ses publications. Diverses et variées, elles concernent ses trois missions de base. Depuis 2015, une attention particulière est mise sur la diversification de leur public cible: non seulement les partenaires et les professionnels des secteurs de la migration et de la lutte contre la traite et

le trafic, mais également un public plus large. Leur format est également diversifié et leur accessibilité augmentée par la mise à disposition sur le site internet dans plusieurs langues de l'ensemble des publications.

Toutes les publications de Myria sont disponibles gratuitement, sur papier en commande ou en téléchargement sur www.myria.be.

La Migration en chiffres et en droits 2016

Publié en juillet 2016, le rapport *La migration en chiffres et en droits 2016* perpétue la philosophie des Rapports annuel Migration édités par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme depuis 2007.

Traite et trafic des êtres humains 2016 : Des mendiants aux mains de trafiquants

Publié en octobre 2016, le rapport *Traite et trafic des êtres humains 2016 : Des mendiants aux mains de trafiquants* focalise son attention sur une forme méconnue de traite des êtres humains: **l'exploitation de la mendicité**. Les mendiants exploités sont en premier lieu des victimes potentielles de traite des êtres humains et ne doivent sûrement pas être considérés sous l'angle d'une lutte contre les nuisances.

Myriadocs

Depuis 2016, Myria complète sa gamme de publications avec les Myriadocs. Les Myriadocs sont des publications plus légères que les rapports annuels, livrant des analyses thématiques portant sur des points de droit, de politique ou d'actualité en lien avec ses missions. Ils sont publiés exclusivement en format numérique. Deux Myriadocs ont été publiés en 2016 :

- **L'Europe (de l'asile) en crise** : Myria se penche sur l'approche européenne de cette situation exceptionnelle en 2015 et début 2016. L'analyse se focalise sur le plan de répartition européen, les hotspots aux frontières externes et la relocalisation de demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce. Myria analyse également l'avenir du système de Dublin.
- **Etre étranger en Belgique en 2016** : Myria souhaite publier chaque année en décembre une analyse sur les sujets ayant marqué les droits fondamentaux des étrangers en Belgique durant l'année écoulée.

Dans ce Myriadoc se trouvent ainsi abordés:

1. l'accès à l'aide médicale urgente, qui pourrait être amélioré ;
2. les opérations « Gaudi », dont le modus operandi mériterait d'être éclairé pour prévenir tout risque de profilage ethnique ;
3. l'accès aux services bancaires, qui reste problématique pour les personnes en séjour précaire ;
4. les modalités d'exécution des peines devenues désormais inaccessibles aux étrangers en séjour irrégulier ;
5. le recours aux amendes administratives, qui devrait inclure des exceptions et des voies de recours accessibles ;
6. la réforme de l'aide juridique qui limite l'accès à la justice;
7. le droit des victimes de délits, lorsqu'elles sont en séjour irrégulier, de se rendre à la police sans courir le risque d'être arrêtées pour être détenues en centre fermé.

Myriatics

Les *Myriatics* sont de courtes études avec une approche démographique, que Myria propose tous les trois mois depuis octobre 2015. Leur objectif est de s'attarder sur un thème précis, à chaque fois différent, relevant des compétences de Myria. L'objectif de ces mini-études est d'être factuel, précis, concis et accessible.

Les *Myriatics* publiés en 2016⁴:

1. Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares – mars 2016
2. Cartographie de l'actualité migratoire – juillet 2016
3. 70 ans d'immigration italienne... et plus ! – septembre 2016
4. La migration a-t-elle un genre ? – décembre 2016

Le *Myriatics* publié en décembre a fait l'objet d'une collaboration avec les étudiants de l'IHECS à l'occasion de la journée internationale des migrants (18 décembre). A cette occasion, des visuels ont été développés sur le site web <http://journeedesmigrants.be> ainsi que sur les réseaux sociaux, en vue de diffuser plus largement les données chiffrées dont dispose Myria.

⁴ Les *Myriatics* sont disponible sur www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics. Inscrivez-vous sur notre site pour les recevoir par mail.

6. DROITS FONDAMENTAUX ET FLUX MIGRATOIRES

En matière de flux migratoires et de veille sur les droits fondamentaux des étrangers⁵, Myria accomplit notamment ses missions par le biais des rapports et publications qu'il établit. Ses analyses et prises de position sont fondées sur un travail quotidien d'observation de l'actualité et de contacts avec les acteurs de tous types. Elles sont également nourries par une permanence juridique en droit des étrangers ainsi que par sa participation régulière à une série de journées d'étude et à des colloques sur des thématiques liées à la migration, dont notamment des interviews sur :

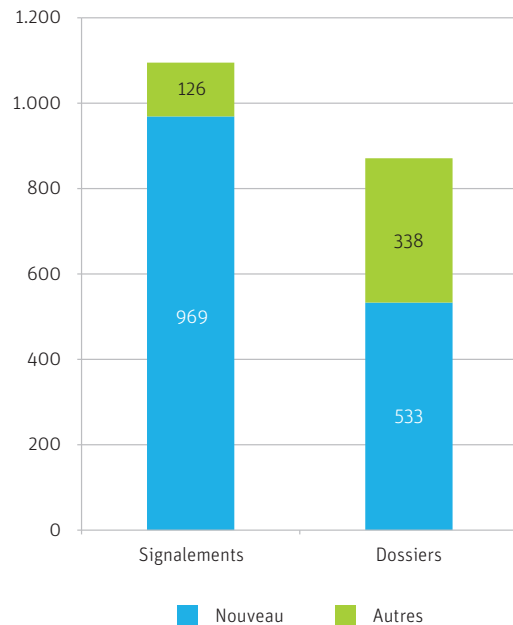
- le contrôle des lieux de détention administrative lors de la journée d'étude des Commissions de surveillance du 20 janvier 2016
- « Les trajectoires et tendances migratoires : état des lieux et perspectives. » dans la cadre d'un cycle de conférences « Regards croisés sur les migrations », organisé à l'UCL
- « La criminalisation des étrangers à travers les politiques de détention et d'expulsion » lors de la journée d'étude intitulée « Les centres fermés à découvert » organisée par la coordination du Groupe transit le 23 janvier 2017.

6.1. | La permanence juridique

Myria reçoit chaque jour une série de signalements et de demandes provenant d'étrangers ou de Belges en quête d'informations sur leurs droits. À chaque demande, Myria tente de répondre de la manière la plus adéquate possible. En 2016, Myria a reçu 969 personnes faisant appel à lui pour la première fois. À côté de ces nouveaux signalements, en 2016, Myria a également reçu des demandes d'informations et des conseils provenant de personnes qui avaient déjà pris contact auparavant avec lui. La figure 1 présente pour 2016 :

- Signalements : le nombre de personnes faisant pour la première fois une demande d'information ou qui reviennent avec de nouvelles questions ;
- Dossiers : le nombre de personnes qui demandent un avis ou un accompagnement pour la première fois ou qui reviennent avec un nouveau problème.

Figure 1. Nombre de personnes qui ont fait une demande d'information (signalements) et nombre de personnes qui ont fait une demande d'avis ou d'accompagnement (dossiers) à Myria en 2016 (Source : Myria)



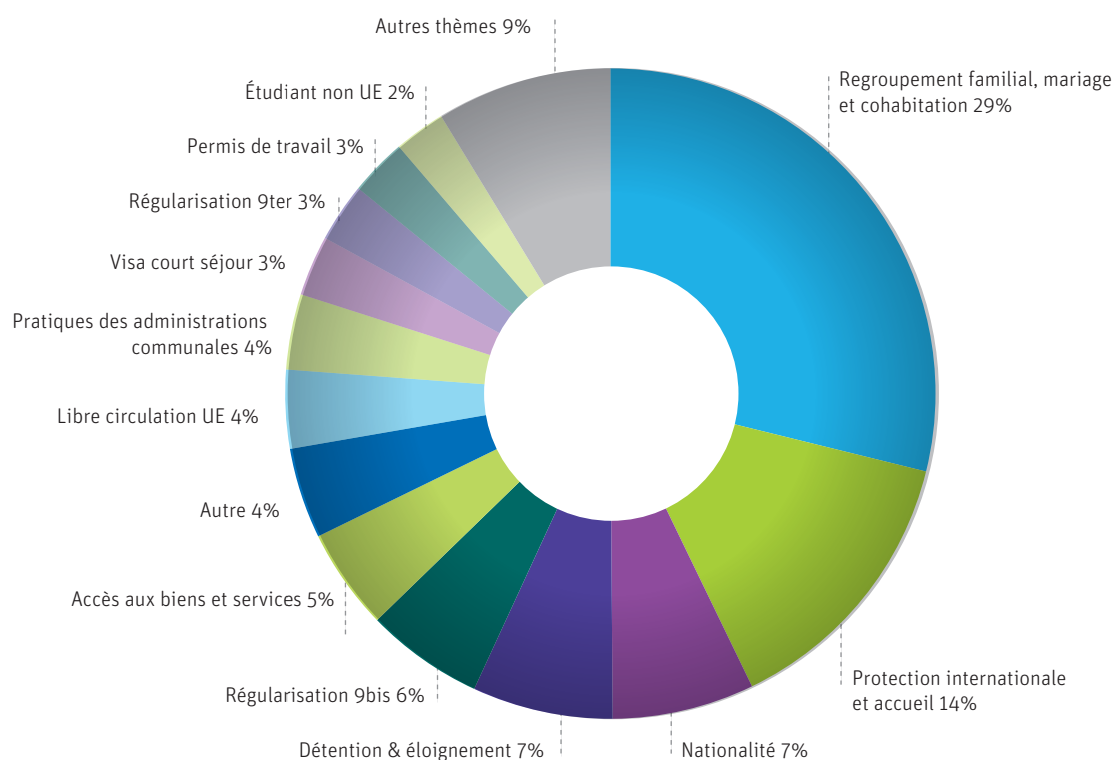
Myria enregistre aussi le nombre de demandes d'information, d'avis et d'accompagnement selon leur sujet.

Les personnes qui ont fait pour la première fois une demande d'information (N=969) ont formulé 1.330 différentes demandes d'aide à Myria. Leurs demandes concernaient le plus souvent le regroupement familial, le mariage ou la cohabitation légale (29%), la protection internationale y compris le droit à l'accueil (14%), la nationalité (7%), la détention et l'éloignement (7%) ainsi que la régularisation humanitaire sur base de l'article 9bis (6%). En 2016, 7% des demandes ont été adressées à Myria par des citoyens UE : leurs questions concernaient d'abord le droit à la libre circulation. Ils ont également demandé des informations, avis et accompagnement pour des problèmes concernant le niveau communal, le regroupement familial, le mariage ou la cohabitation

⁵ Les activités concernant la traite et le trafic des êtres humains, en ce compris le soutien aux centres d'accueil de victimes, l'analyse de la jurisprudence et les actions en justice, sont développées dans le rapport Traite et trafic des êtres humains qui paraît chaque année en octobre.

légale, la protection internationale y compris le droit à l'accueil, le paiement des salaires, la nationalité, le CPAS, la régularisation humanitaire 9bis, l'accès à des biens et services, l'éloignement, le court séjour, etc.

Figure 2. Demandes⁶ d'information, d'avis ou d'accompagnement adressées à Myria en 2016 par des personnes qui le contactaient pour la première fois (N=1.330) (Source :Myria)



Ces signalements ont été émis par des personnes de 100 nationalités différentes dont les principales⁷ sont les Marocains, les Syriens, les Irakiens, les Guinéens et les Camerounais (voir Figure 3).

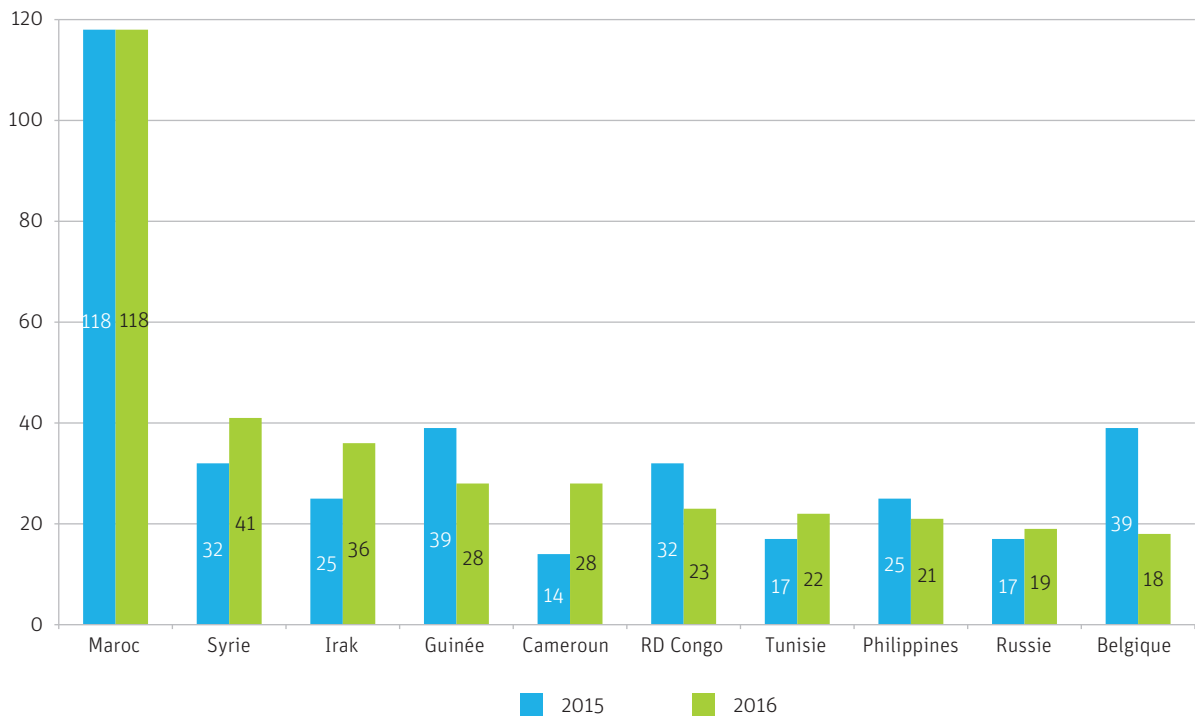
Par rapport à 2015, le nombre de Marocains s'adressant à Myria est resté stable en 2016. Les nationalités qui cherchent une protection en Belgique (Syrie, Irak) se sont davantage adressées à Myria que l'année précédente.

Le Guinéens et les Congolais ont été moins nombreux à s'adresser à Myria qu'en 2015, par contre les Camerounais ont été plus nombreux. Le nombre de personnes disposant de la nationalité belge a quant à lui diminué de moitié.

⁶ Dans la catégorie « autres » sont enregistrées les demandes qui ne sont pas comprises dans les thèmes généraux, par exemple des demandes sur le passeport de voyage pour étrangers, les demandes de changement de nom, ...

⁷ Dans 20% des cas, la nationalité est inconnue.

Figure 3. Top 10 des nationalités des nouveaux requérants en 2016 et comparaison par rapport à 2015 (Bron: Myria)



6.2. | Les études et recherches

En 2016, l'étude financée par Myria et le FIPI réalisée par Frank Caestecker (UGent) et Ilse Derluyn (UGent) sur le vécu des réfugiés réinstallés en Belgique lors des deux premières réinstallations en 2009 et 2011 s'est achevée par la publication des résultats de l'étude sous le titre « Les expériences des réfugiés réinstallés en Belgique ». Elle est disponible sur www.myria.be. Dans une note qui est également disponible sur son site web, Myria présente quelques conclusions de l'étude et propose des questions clés pour continuer la réflexion sur l'organisation de la réinstallation en Belgique.